



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

masseurs-kinésithérapeutes

Question écrite n° 67012

Texte de la question

M. Jean-Christophe Lagarde appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les inquiétudes des masseurs-kinésithérapeutes quant à l'impact de l'harmonisation des diplômes au niveau européen sur la reconnaissance du diplôme d'État français de masso-kinésithérapie. En effet, les masseurs-kinésithérapeutes sont inquiets quant à la reconnaissance nécessaire à leur activité, en raison de l'instauration du système LMD (licence, master, doctorat) lié à l'harmonisation des diplômes définie par la directive n° 89/48/CEE, eu égard à leur niveau de formation non reconnu par ce système. C'est pourquoi, il le prie de bien vouloir lui indiquer les actions qu'il entend prendre à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Christophe Lagarde](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (5^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67012

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé et solidarités

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6101

Question retirée le : 23 mai 2006 (Retrait pour cause de question identique)